

Mise au point : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, du charbon au Patrimoine.

1. La formation du bassin minier du Nord puis du Pas-Calais.

(XVIII^e siècle- XIX^e siècle).

a. La création du bassin minier du Nord.

- La fixation d'une frontière par le traité d'Utrecht en 1713 perturbe l'approvisionnement en charbon et cela entraîne des prospections minières dans le Hainaut français (Vicomte Déshandrouin).

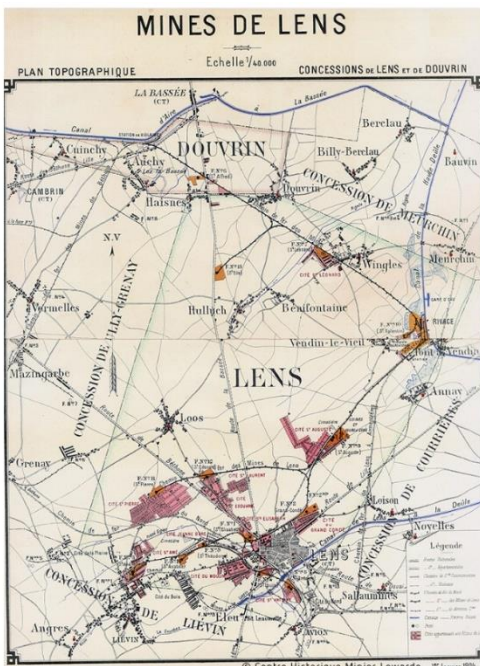
En 1717 une première veine est découverte à Fresnes-sur-Escaut près de Valenciennes (première concession est attribuée par ordonnance royale), puis d'autres plus importantes et de meilleure qualité à Anzin, en 1734.

- A la veille de la Révolution la compagnie **des mines d'ANZIN (créé en 1757)** exploite une trentaine de puits et représente environ 1/3 de la production de charbon du royaume. Elle est une des premières grandes sociétés industrielles françaises ses machines à vapeur lui permettent d'extraire du charbon à 200 mètres de profondeur.
- Pendant la monarchie de juillet : *La Compagnie des mines d'Anzin était représentative des liens nouveaux entre pouvoir économique et pouvoir politique* : Jean Casimir-Perier et Adolphe Thiers ont été ses dirigeants.
- Zola visite Anzin pendant une grande grève de 12 000 ouvriers en février et mars 1884 et décide d'y situer l'action de **Germinal**.
- Dans les années 1835-1840, l'ensemble du bassin minier du département du nord est exploité suite à la « fièvre des recherches » : Émile Zola écrit dans *Germinal*, "*Les succès des concessionnaires qui devaient plus tard former la Compagnie d'Anzin avaient exalté toutes les têtes. Dans chaque commune, on sondait le sol ; et les sociétés se créaient et les concessions poussaient en une nuit.*"



Frontières des Pays-Bas autrichiens en 1786

b. L'extension du bassin minier vers l'ouest dans le Pas-de-Calais.



Concession de la Société des mines de Lens en 1909

- 1841 : découverte d'Oignies puis 1847 à l'Escarpelle au nord de Douai.
- A partir de 1850 et au fil des découvertes l'état attribue de nouvelles concessions à des sociétés privées.
- 1852 : création de la compagnie des mines de Lens.
- En 1878 : le bassin charbonnier du PdC devient le 1^{er} de France devant celui du Nord et à la veille de la guerre 14-18 la compagnie des mines de Lens est la 1^{ere}.



- Le seul département du PdC réalise en 1914 plus de 50% de la production nationale (mais avec rendement moindre que la Ruhr).
- Le bassin minier s'étend sur plus de 100 km de long de Valenciennes à Béthune sur une bande étroite de 10 km de large. Il produit 27 M de tonnes de charbon (dont 20M pour le seul Pas-de-Calais) soit les 2/3 de la production nationale.

2. Le bassin minier à l'épreuve des crises (1ere moitié du XXe siècle)

a. des catastrophes



- La catastrophe de Courrières (1906), provoquée par un coup de grisou fait 1100 morts et reste à ce jour la plus grave catastrophe minière d'Europe.
- Un traumatisme et un événement fondateur pour la revendication des droits des mineurs (grèves massives et obtention du repos hebdomadaire dominical par la loi du 13 juillet 1906)
- 20 jours après l'accident 13 *rescapés* (néologisme picard) remontent à la surface.

b. La mine, d'une guerre à l'autre.

- **1ere GM** : le front traverse le bassin minier, seule la partie la plus à l'ouest (Béthune) échappe à l'occupation allemande.

Le bassin minier est anéanti par les combats et les sabotages allemands : puits noyés, fosses dynamitées,

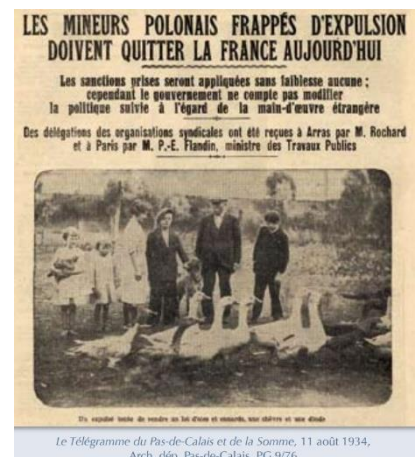
- La crise sociale des années 30. :

Expulsion des mineurs polonais en 1934-1935, conséquence de la loi « protégeant la main d'œuvre nationale » du 10 août 1932. *Le Pas-de-Calais, à lui seul, accueille un tiers des Polonais (150.000) qui se trouvaient alors en France. Près de 100.000 polonais expulsés.*

- 2de GM :

> Le NPDC se trouve « dans la main de l'armée allemande » (zone interdite rattachée à l'administration militaire de Bruxelles, 50% des troupes d'occupation de la zone occupée).

-> Actes de résistance : ex : grande grève des mineurs en mai-juin 1941 (exécution et 270 déportations).



c. Le tournant de la Libération.

- La nationalisation :

- En 1944, les compagnies sont nationalisées : de 1717 à 1944, le gisement du Nord-Pas de Calais avait été exploité par des compagnies privées, 18 compagnies étaient en activité en 1939.

- la « Bataille du charbon » : objectif, retrouver la production d'avant-guerre.

- Sous la houlette des Charbonnages de France, les Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais (HBNPC) regroupent alors plusieurs concessions pour former 9 groupes d'exploitation (Valenciennes, Douai, Hénin-Liétard, Oignies, Liévin, Lens, Béthune, Bruay et Auchel) qui se fusionneront au fur et à mesure que l'exploitation décline.



3. La fin progressive des mines (1960- 1990)

- Une crise de la production :

De 1946 et 1959, la part du charbon dans la demande française d'énergie est passée de 80 à 56 %. (Concurrence du pétrole, surproduction)

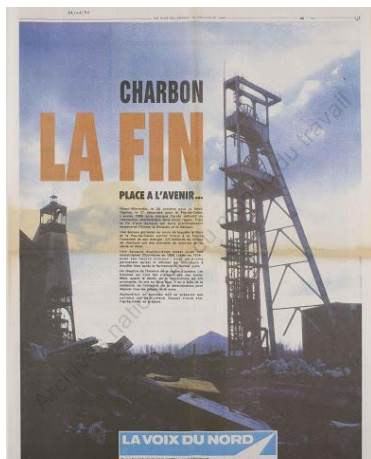
- **Plan Jeanneney 1960** : ce plan préconise la réduction de la production de charbon.

Des grèves importantes éclatent dans le bassin et au-delà de la région dans d'autres secteurs miniers (ex : Grève de Decazeville en 1961) et une grève nationale de 35 jours en 1963 mobilisant 200 000 mineurs)

- Nouveau Plan Bettencourt en 1968 : prévoit la fin de la mine pour le milieu des années 80.

- La crise énergétique des années 70 et la politique du gouvernement socialiste de Pierre Mauroy (maire de Lille) retardent l'échéance inéluctable

- La fermeture de la dernière mine intervient en décembre 1990 à Oignies. Les Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais sont dissoutes le 31 décembre 1992, alors qu'elles avaient employées jusqu'à 220 000 personnes en 1947.



Une de la Voix du Nord du 22 décembre 1990

4. La mise en œuvre du processus de patrimonialisation.

a. De la Reconversion...

- Le rôle moteur de l'état :

A la fin des années 1970, l'Etat français s'est lancé dans un programme d'aménagement des principaux centres urbains du Bassin minier : Bruay-la-Buissière, Lens, Nœux-les-Mines, Hénin-Beaumont, Liévin, Douai ou Condé-sur-l'Escaut.

L'Etat a aussi investi dans la reconversion de friches minières pour créer des parcs urbains Bruay-la-Buissière ou Lens-Avion.

- **La décentralisation : la Région devient un acteur majeur de la reconversion.**

De 1984 à 2006 les Plans Etat-Région successifs poursuivent la politique de reconversion et lui donne une ambition plus large de renouvellement urbain (ex : « reconquête des espaces dégradés » 2000-2006).

Ex : réalisation de la base *Loisinord* à Noeux-les-Mines 1994 : base nautique et 1996 : station de ski (le dernier puits de mine avait fermé en 1972 à Noeux)



La piste de ski de la base Loisinord installée sur un terril de Noeux-les-Mines

- **La mobilisation des associations :**



L'entrée du musée de la mine à Lewarde, près de Douai.

Des associations d'anciens mineurs militent pour la préservation du patrimoine, la « chaîne des terrils » créée en 1989 pour préserver les reliefs de la mine (aujourd'hui un CPIE).

Cette mobilisation associative trouve un aboutissement avec l'ouverture du Centre Historique Minier de Lewarde en 1984 avec pour mission de conserver et valoriser la culture minière du Nord-Pas de Calais.

b) **La patrimonialisation...**

- **Dans les années 90 : une politique d'inventaire ambitieuse.**
Plusieurs dizaines de sites au titre des monuments historiques, à des fins de protection (notamment des chevalements), parmi eux 5 grands sites miniers emblématiques.
- **Années 2000 : L'expertise de la Mission Bassin Minier,** un outil d'ingénierie au service de l'après-mine, qui mène une étude interministérielle sur l'identification et la valorisation du patrimoine minier. Les inventaires menés entre 2003 et 2009 ont permis de recenser plus de 1 200 éléments de patrimoine minier sur l'ensemble du territoire.
- **L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO :**

Le 30 juin 2012 : le bassin minier du NPDC est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel évolutif vivant », 353 sites inscrits.

- **La protection des terrils en 2016:**
Pour compléter la protection des éléments patrimoniaux, 78 terrils formant la « chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France » ont été classés par décret le 28 décembre 2016 au titre de la « loi paysage ».